



Département de Loire-Atlantique
Arrondissement d'ANCENIS

COMMUNE de LIGNÉ

EXTRAIT du REGISTRE
des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du 16 MARS 2023

Convocation du 8 mars 2023
Nombre de Conseillers en exercice 29
Nombre de Conseillers présents 28
Nombre de votants 29

N° de l'acte : 230316D013
Classification : 3.1.1 – Acquisitions – biens immobiliers

L'an deux mille vingt-trois, le 16 mars à dix-neuf heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune de LIGNÉ se sont réunis en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Maurice PERRION, Maire de LIGNÉ.

Étaient présents : 28

M. Maurice PERRION - Mme Anne-Marie CORDIER - M. Philippe ROBIN - Mme Sonia FEUILLÂTRE - M. Olivier BLAISE - Mme Valérie PRONO - M. Alain BOURGET - Mme Nathalie ROZÉ - M. Bertrand LERAY - M. Jean-Marc BESNARD - M. Gaëtan GROIZEAU - M. Thierry KERLOC'H - M. Laurent LEBRETON - Mme Catherine GAULT - M. Stéphane FAGARD - Mme Nathalie CAIVEAU - Mme Stéphanie BÉRITAULT - M. David TOURNEFIER - M. Stéphane HÉAS - Mme MENET Anita - M. Guillaume NIEL - M. Julien ROUSSEAU - Mme Aurélie VASSAULT DUVAL - M. Michel MATHÉ (à 20H) - Mme Déborah SIDDI - Mme Lucie DEVAIS - Mme Lucie BONNO - Mme Déborah JOURDON

Était absente excusée : 1 (1pouvoir)

Mme Mélanie BRIAULT (pouvoir à M. Guillaume NIEL)

Secrétaire de séance : Mme JOURDON Déborah.

AFFAIRES FONCIÈRES – ACQUISITION DE PARCELLE SITUÉE RUE DES LILAS

N° de l'acte : 230316D013 – 3.1.1 – Acquisitions – biens immobiliers

Il convient de régulariser une transaction foncière entre la commune et Mme Irène MENET, dont l'acte notarié n'a jamais été établi. Cette régularisation concerne la cession par Mme Irène MENET à la commune de la parcelle cadastrée AK n°87, représentant une superficie de 180 m² et située rue des Lilas (emplacement d'un transformateur électrique sur le parking du sacré cœur).

Ceci exposé, le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Emet un avis favorable à cette acquisition au prix de 1 euro symbolique,
- Décide de prendre en charge les frais d'acte correspondants,
- Autorise le Maire à signer tous documents à cet effet.

Vote : 29 voix pour

Pour extrait conforme.

Le Maire,



Maurice PERRION